

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE34044 – « Vallée du Ruisseau des Aleines »

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

— la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*);

— une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, avenue Prince de Liège 15, à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standards de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE34044 a été sélectionné pour les raisons suivantes : le site correspond au lit majeur du Ruisseau des Aleines, affluent de la Semois à Auby. Il s'agit d'un ensemble forestier (résineux essentiellement) comprenant des zones escarpées. Des forêts mixtes ou feuillues accueillent des oiseaux typiques des grands massifs forestiers (cigogne noire, pic noir, pic mar, gélinotte des bois) tandis que le fond de vallée procure l'habitat propice au martin-pêcheur. Une colonie de murins à oreilles échanquées possède ses territoires de chasse sur une partie du site. Présence de reliques de forêts alluviales peu nombreuses vu l'enrésinement du fond de vallée, mais, pour certaines, remarquables (aulnaies à sous-bois de *Prunus padus*).

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC *
9110	325,25 ha	A	
9180 *	25,21 ha	A	UG 6, UG temp 2
6520	12,60 ha	B	
8220	12,60 ha	A	
9160	12,60 ha	B	
91E0 *	12,60 ha	A	UG 7, UG temp 2

Légende : EC : estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; UG HIC * : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire; "-": donnée non disponible.

6520 : Prairies de fauche de montagne

8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

9110 : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinus betuli*

9180 * : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

91E0 * : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
1096	<i>Lampetra planeri</i>	lamproie de planer	P			B
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	grand rhinolophe	0-1 id			B
1318	<i>Myotis dasycneme</i>	vespertilion des marais	P			B
1323	<i>Myotis bechsteini</i>	vespertilion de Bechstein	0-1 id			B
1324	<i>Myotis myotis</i>	grand murin	1-3 id			A
4038	<i>Lycaena helle</i>	cuivré de la bistorte	< 10 id			C
A030	<i>Ciconia nigra</i>	cigogne noire		1 p		B
A104	<i>Bonasa bonasia</i>	gêlinotte des bois	P			B
A229	<i>Alcedo atthis</i>	martin pêcheur d'Europe		P		C
A236	<i>Dryocopus martius</i>	pic noir	2-3 p			C
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	pic mar	7 p			B

Légende : P = présence; p = couple; id = individu; EC : estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; vis. : visiteur; occ. : occasionnel; "-": donnée non disponible.

Depuis la sélection des sites, les espèces suivantes ont également été observées :

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1321	Myotis emarginatus	vespertilion à oreilles échanquées	P				-

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE34044 – « Vallée du Ruisseau des Aleines ».

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

C. DI ANTONIO